

Catégorie d'âge **Date naissance** **Cotisation**

U 7 – U6 nés en 2018 - 2019 dès 5 ans 260€

Contact : Philippe MILLIER (06 79 86 88 82)

U 9 – U8 nés en 2016 – 2017 260€

Contact : Philippe MILLIER (06 79 86 88 82)

U 11 – U10 nés en 2014 - 2015 260€

Contact : Philippe MILLIER (06 79 86 88 82)

U 13 – U12 nés en 2012 - 2013 260€

Contact : Philippe MILLIER (06 79 86 88 82)

U 15 – U14 nés en 2010 - 2011 290€

Contact : Damien DULAC (06 15 64 07 69)

U16 R2 nés en 2009 290€

Contact : Robin BERNOLLIN (06 28 38 97 04)

U 17 - U16 nés en 2008 – 2009 290€

Contact : Eric DELORME (06 66 22 78 00)

U 18 R2 nés en 2007 290€

Contact : Sébastien PAVIOLO (06 10 60 06 71)

U 19 – U20 nés en 2005 – 2006 290€

Contact : Dieuvy NSONDE (07 83 51 38 06)

Séniors nés de 2004 à 1990 330€

Contact : Eric DELORME (06 66 22 78 00)

Vétérans nés à partie de 1989=> 230€

Contact : Stéphane PERRAUD (06 13 04 73 21)

CLUB SPORTIF NEUVILLOIS

PROCEDURE D'INSCRIPTION

- 1- se rendre à l'un des entrainements de la catégorie concernée et se présenter à l'entraîneur.
- 2- remplir le formulaire de « prise de contact » sur le site OFFICIEL du CS NEUVILLOIS FOOTBALL. <https://cs-neuville.com/licence-2023-2024>
- 3- après accord de l'éducateur, vous recevrez sous quelques jours un mail de demande de licence émanant de « Licence FFF [fff@contact.fff.eu] » qui vous permettra de finaliser votre licence au CS Neuvilleois. Dans le cas contraire, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'éducateur de la catégorie concernée.

La procédure de prise de licence est entièrement dématérialisée avec le paiement de la cotisation directement en ligne sur le site du club, ou par chèque (maximums 3 chèques dont la date limite d'encaissement du dernier chèque est fin novembre), ou en espèce, ou CB au siège du club ou auprès de son éducateur.

Aucune licence ne sera délivrée sans le paiement complet de la cotisation.

LE C.S.N. en bref

Fondé en 1928

Plus de 450 licenciés

15 équipes engagées en district de Lyon et du Rhône

5 équipes engagées en ligue Auvergne Rhône Alpe

Pour vous servir :

Permanence au siège du club
tous les mercredis de 18H30 à 19H30

05/06/2024 – CA07-001